

## LETTRE D'INFORMATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN TUNISIE

### POINT DE VUE

## ALECA Vers une plus grande intégration de la Tunisie à l'espace économique européen



Laura BAEZA  
Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie

### RUBRIQUE

#### PRESENTATION

#### INTERVIEW :

- Ignacio Garcia Berbero  
Commission européenne

#### ZOOM SUR

#### INTERVIEWS :

- Omar Behi (UTAP)  
- Nafâa Ennaifer (UTICA)

مشروع اتفاق  
التبادل الحر  
الشامل والممتق



PROJET D'ACCORD DE  
LIBRE-ÉCHANGE  
COMPLÈTE ET APPROFONDI

En s'unissant, les Européens ont non seulement établi une paix durable à un espace affaibli par les conflits, mais aussi mis à profit cette stabilité pour faire de l'économie européenne l'une des plus intégrées et les plus prospères. Cet espace économique est ouvert sur le monde, et rayonne sur ses pays voisins avec lesquels nous nous devons de partager cette prospérité. Dans ce contexte, l'UE et la Tunisie ont conclu dès 1995 un Accord d'association, qui a instauré une zone de libre-échange pour les produits manufacturés et qui a eu pour effet de promouvoir considérablement les exportations tunisiennes, notamment dans les secteurs du textile et de l'industrie électrique et mécanique.

20 ans plus tard, je ne peux que me réjouir de ce succès et du lancement, à Tunis, le 13 octobre 2015, par le chef du gouvernement, Monsieur Habib Essid, et par la Commissaire européenne pour le Commerce, Madame Cecilia Malmström de la négociation d'un Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ou «ALECA») qui vient poursuivre le travail entamé avec l'Accord d'association. Il s'agit d'une nouvelle étape dans le rapprochement et l'intégration de nos économies, qui se fera en étendant l'ouverture aux échanges aux secteurs qui n'étaient pas encore concernés tels que les services, l'investissement et l'agroalimentaire.

Pour être complet, l'ALECA devrait faciliter les échanges et les investissements, ce qui passe par l'harmonisation des réglementations dans plusieurs domaines : concurrence, normes techniques et sanitaires, propriété intellectuelle, facilitation des échanges, etc. Grâce à l'adoption des standards de qualité européens, qui sont parmi les plus exigeants au monde, l'économie tunisienne exportera plus, non seulement vers les pays de l'Union européenne, mais vers le monde entier. Dans le même temps, la Tunisie deviendra plus attractive pour les investissements européens et étrangers.

L'ALECA suscite une bonne dose d'enthousiasme, mais aussi des questionnements légitimes. Et pour cause : le lancement de cet important chantier constitue un tournant dans la perspective d'une prospérité partagée entre l'Union européenne et la Tunisie. Nous sommes bien conscients du différentiel de développement entre nos deux économies. C'est pourquoi les négociations et la mise en œuvre de l'ALECA respecteront deux principes fondamentaux :

la progressivité et l'asymétrie en faveur de la Tunisie. Le Parlement européen a, du reste, dans sa résolution du 25 février 2016 sur l'ouverture des négociations en vue de l'ALECA, tenu à redire ces principes, et nous sommes tous convaincus que cet accord ne saurait se limiter à sa seule dimension commerciale. Je forme le vœu qu'il contribue à la stabilité de la Tunisie, à la consolidation de sa démocratie et à la redynamisation de son économie.

Il faut aussi être conscient qu'il ne s'agit pas d'un accord qui aura des effets immédiats, mais plutôt de moyen et long terme. L'ALECA fera avant tout l'objet d'un minutieux processus de négociations, qui prendra tout le temps nécessaire. Nous savons qu'à cet effet la Commission nationale pour l'ALECA, placée sous l'égide de la Présidence du gouvernement, travaille de manière intensive pour hiérarchiser les priorités de la Tunisie, anticiper les impacts de cet accord sur les différents secteurs, notamment les plus sensibles, et consulter l'ensemble des parties prenantes, particulièrement la société civile et le secteur privé tunisiens. Un effort d'explication particulier doit être fait, de manière dépassionnée.

Ensuite, une fois négocié et approuvé par nos Parlements respectifs, l'ALECA sera mis en œuvre progressivement et la Tunisie bénéficiera de mesures d'accompagnement, comme cela a été le cas pour l'Accord d'Association de 1995, pour permettre à la Tunisie de tirer pleinement profit de son intégration à l'Espace économique européen. Par-dessus tout, l'Union européenne s'engage à respecter les choix souverains de la Tunisie, en particulier le choix de son modèle économique, comme elle le fait déjà pour ses 28 États membres.

Pour conclure, à la lumière du débat national qui se développe actuellement autour de l'ALECA, je souhaite souligner qu'il me rappelle les craintes exprimées à chaque élargissement qu'a connu l'Union européenne. Aujourd'hui, nous, les européens, pouvons mesurer quel formidable moteur de croissance s'est avérée être l'intégration régionale tant décriée alors. Ce jour, c'est peu ou prou la même démarche qui s'ouvre à la Tunisie. Cela représente certes un défi, mais aussi un grand espoir de modernisation pour ce pays ami, à qui s'offre la possibilité d'entrer dans la mondialisation «par le haut», grâce à l'Union européenne.



**Ignacio Garcia Bercero**  
 Directeur pour le Commerce  
 avec le voisinage,  
 les Etats-Unis et le Canada  
 à la Commission européenne

## Les négociations en vue de l'ALECA ont officiellement été lancées en octobre. Combien de temps vont-elles durer ?

**I.G.B.:** Les négociations prendront le temps nécessaire, il n'y a pas de délai fixe ou de calendrier imposé. Avec certains de nos partenaires à l'est de l'Union européenne, nous avons pu avancer très vite (moins d'un an et demi pour la Géorgie et la Moldavie) car les négociations étaient précédées par un processus de préparation approfondi.

J'espère que les négociations sur l'ALECA avec la Tunisie avanceront aussi à un rythme soutenu, mais confortable pour la Tunisie. Ensuite, une fois l'accord signé, il devra être approuvé par nos parlements respectifs.

D'ailleurs une commission parlementaire tuniso-européenne a été créée pour débattre de l'avenir des relations de la Tunisie avec l'UE. Elle a tenu sa première réunion le 18 février 2016 à Bruxelles.

## Quels sont les secteurs concernés par ces négociations ?

**I.G.B.:** En termes de secteurs, l'ALECA sera un accord ambitieux qui vise une plus grande intégration de la Tunisie dans le marché intérieur de l'Union européenne. Il couvrira le commerce des services, des produits agricoles, des produits agricoles transformés et de la pêche, l'énergie mais aussi d'autres domaines comme la facilitation du commerce, l'établissement et la protection des investissements, les obstacles techniques aux échanges, la propriété intellectuelle, la politique de concurrence, les instruments de défense commerciale, la transparence des réglementations et le développement durable, ainsi que les marchés publics.

Il s'agira donc de compléter et approfondir l'Accord d'Association de 1995 par une plus grande ouverture réciproque et en même temps par le rapprochement progressif de la législation tunisienne de l'acquis communautaire de l'UE dans les secteurs que la Tunisie choisira.

## Le processus ALECA prévoit un train de mesures de soutien aux réformes structurelles de l'économie et de l'administration tunisiennes.

### L'Europe envisage-t-elle de mobiliser des fonds comme catalyseur de la mutation économique tunisienne ?

**I.G.B.:** En effet, la Tunisie a besoin de réviser sa réglementation, réformer ses institutions économiques et mettre à niveau certains secteurs, qu'elle négocie un ALECA avec nous ou pas. Certaines réformes ont été menées ces dernières années, par exemple les marchés publics et la politique de la concurrence, et d'autres sont en cours comme celles liées aux douanes et la facilitation du commerce, la mise à niveau des services, et l'approximation des normes et standards.

Les négociations en vue de l'ALECA pourront stimuler ces chantiers de réformes et améliorer ainsi le climat des affaires en Tunisie. De plus, l'Union européenne mettra à la disposition de la Tunisie une assistance technique et financière pour accompagner ce processus et appuyer les secteurs sensibles dans leurs efforts de mise à niveau, dans les limites des moyens disponibles.

## Le processus ALECA s'inscrit dans l'optique d'une plus libre circulation des biens, des services et des capitaux. Mais qu'en est-il de la libéralisation de la circulation de la force de travail et des cerveaux afin de mettre les entrepreneurs des deux rives sur un pied d'égalité ?

**I.G.B.:** Effectivement, c'est un domaine qui intéresse beaucoup la Tunisie, qui dispose d'un grand potentiel en termes de capital humain. L'ALECA couvrira le secteur des services, avec ses quatre modes de livraison, y compris le mode IV qui stipule la mobilité temporaire des fournisseurs des services. La facilitation de l'octroi des visas à ces prestataires de services est traitée dans le cadre du Partenariat pour la mobilité, qui est négocié séparément, mais parallèlement à l'ALECA.

Nous avons un grand intérêt à bien synchroniser ces deux négociations.



## DATES CLÉS DES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE L'EUROPE ET LA TUNISIE:

- 1969 : Premier accord commercial CEE-Tunisie
- 1976 : Premier accord de coopération CEE-Tunisie
- 1980 : Premier protocole de soutien financier à la Tunisie
- 1995 : Signature de l'Accord d'Association
- 2006 : Adoption du Plan d'action voisinage UE-Tunisie
- 2008 : Entrée en vigueur de la Zone de libre-échange UE - Tunisie pour les produits industriels
- 2012 : Accord sur un plan d'action pour le Partenariat Privilegié entre l'UE et la Tunisie
- 2015 : Lancement des négociations ALECA
- 2016 : Premier cycle des négociations ALECA

## CHIFFRES CLÉS:

- Exportations tunisiennes vers l'UE en 2015 : 20,583,6 millions de dinars tunisiens, soit 74,6% des exportations totales
- Importations en provenance de l'UE en 2015 : 22,100,4 million de dinars tunisiens, soit 55,7% des importations totales.
- Nombre d'entreprises à participation majoritaire européenne : 3,004 entreprises représentant 85% des entreprises étrangères en Tunisie et 49% du stock total des IDE investis en Tunisie
- Emplois générés par les IDE européens : 315,000 emplois

La construction européenne et l'intégration de l'économie du Vieux Continent ont apporté la paix et la prospérité aux pays qui y participent. C'est cette prospérité que l'Union européenne propose de partager en intégrant davantage la Tunisie à cet édifice. Mais, cela implique de mettre en œuvre des réformes importantes afin que l'économie tunisienne atteigne le niveau de performance lui permettant de faire jeu égal et tire pleinement partie de ses avantages comparatifs.

## Des entreprises tunisiennes résolument tournées vers l'Europe

Pour Patricia Augier, maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille, les réformes à conduire sont de deux types : « des réformes préalables à la mise en place du processus de l'ALECA et des réformes d'accompagnement qui permettent de compenser d'éventuelles pertes liées à cette ouverture ». Il s'agit principalement d'harmoniser un certain nombre de législations en matière de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption ou encore de régulation du secteur financier.

Il revient donc aux autorités tunisiennes de mettre l'économie dans le sens de la marche. Les entreprises sont une majorité à être demandeuses d'une intégration commerciale plus poussée avec l'Europe. Selon un sondage Sigma Conseil réalisé auprès de 535 patrons de PME tunisiennes en octobre 2015, 67,9 % d'entre eux estiment que l'UE a un impact positif sur leur activité, et 33,3 % imputent directement cette amélioration à l'Accord d'Association de 1995, contre seulement 3,2 % estimant qu'il a eu un impact négatif (Fig. 1 / 2).

Figure 1 : Comment évaluez-vous le bilan avec l'UE pour votre entreprise ?

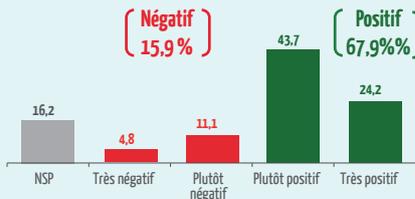
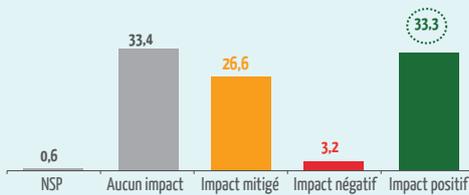
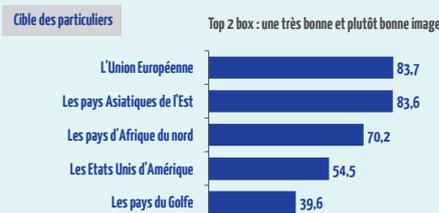


Figure 2 : Pour les entreprises exportatrices, quel impact a eu l'accord de libre-échange entre la Tunisie et l'UE sur le travail de votre société ?



Cependant, « il faut absolument veiller à ce que l'ALECA, en intensifiant les relations bilatérales, ne se fasse pas au détriment d'une plus grande intégration régionale absolument nécessaire », avertit Mme Augier. Le Maghreb est en effet l'une des régions les moins intégrées du monde. Or, l'intégration d'une économie dans les chaînes de valeur au niveau mondial est grandement facilitée lorsqu'elle est déjà intégrée au niveau régional. L'Asie du Sud-Est, qui bénéficie au même titre que l'UE d'une excellente image chez les Tunisiens (Fig. 3), est à ce titre un modèle du genre. « Le manque d'intégration régionale du Maghreb va finir par être obstacle sérieux à terme. Le rapprochement avec l'Europe et l'intégration maghrébine doivent être complémentaires », résume l'économiste.

Figure 3 : De façon générale, quelle est l'image que vous avez de chacun de ces groupes de pays ?



## L'ALECA : un tremplin pour le produit tunisien en Europe et partout dans le monde

Aujourd'hui, les voisins maghrébins de la Tunisie représentent une part non négligeable de son commerce extérieur. Par exemple, plus d'un quart des entreprises exportatrices réalisent des échanges avec l'Algérie. Mais, cela reste loin derrière la France (60 %) ou l'Italie (36,7 %) (Fig.4).

Figure 4 : Sur le plan économique quelles sont les faiblesses qu'offrent les relations Tuniso-Européennes ?



En aidant la Tunisie à devenir plus compétitive, le soutien européen prévu dans le cadre de l'ALECA permettra à terme de gagner des parts de marché non seulement en Europe, mais sur tous les marchés ciblés par les entreprises tunisiennes. Si 24.4 % des sondés par Sigma Conseil pointent le risque de dépendance envers le marché européen, ils sont également nombreux à prendre conscience des opportunités qui se présenteront : ouverture de nouveaux marchés, transmission d'expérience, transfert technologique, promotion de l'économie tunisienne, amélioration de la qualité du produit tunisien, etc. (Fig.5)

Figure 5 : Sur le plan économique, quelles sont les opportunités qu'offrent les relations Tuniso-Européennes ?



## Les relations relations Tuniso-Européennes selon les dirigeants des entreprises tunisiennes - MATRICE SWOT

<p><b>S</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité géographique</li> <li>- Disponibilité de la main d'œuvre</li> <li>- Bonnes relations avec l'Europe</li> <li>- Main d'œuvre qualifiée</li> <li>- La bonne qualité des produits tunisiens</li> <li>- Le savoir faire</li> </ul>	<p><b>W</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incapacité à se mesurer à l'Europe</li> <li>- Dépendance à l'Europe</li> <li>- Problèmes administratifs et au niveau de la relation entre l'Europe et la Tunisie</li> <li>- La détérioration de la situation économique</li> <li>- Dévaluation du dinar tunisien</li> <li>- Situation sécuritaire de la Tunisie</li> </ul>
<p><b>O</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ouverture vers des nouveaux marchés</li> <li>- Investissements</li> <li>- La création d'emploi</li> <li>- La transmission d'expérience</li> <li>- Transfert technologique</li> <li>- La promotion de l'économie</li> <li>- Transfert de devises</li> <li>- Les flux d'entrées et sorties des touristes</li> <li>- Amélioration de la qualité de nos produits</li> </ul>	<p><b>T</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La forte concurrence</li> <li>- Dépendance à l'Europe</li> <li>- Colonialisme social et économique</li> <li>- Exploitation</li> <li>- Endettement</li> <li>- Dévaluation du dinar tunisien</li> </ul>

## INTERVIEW



Omar Behi  
Vice-président de l'Utap



L'agriculture tunisienne contribue – avec l'industrie agroalimentaire – à hauteur de près de 12 % du PIB et emploie environ 15 % de la population active. Pilier de l'économie, l'activité agricole contribue également à la cohésion sociale en milieu urbain. Cette importance explique en partie les réticences à réformer le secteur alors même qu'il dispose de plusieurs atouts. La Tunisie est ainsi devenue en 2015 le premier exportateur mondial d'huile d'olive. À cela s'ajoutent plusieurs autres filières compétitives, telles que l'agrumiculture, la phœniciculture (culture du palmier dattier) ou encore la viticulture, qui exporte chaque année environ 40 % de sa production de vin.

L'agriculture est concernée par l'ALECA. Est-ce souhaitable ?

**O.B.:** L'ALECA suscite beaucoup d'appréhensions et cela se comprend. La partie européenne souhaite lever les barrières douanières, y compris sur les produits agricoles. La Tunisie de son côté veut établir une liste d'exceptions, qui ne feront pas l'objet d'une libéralisation totale. Il s'agit de protéger l'agriculture tunisienne qui n'est pas de taille à affronter la concurrence européenne.

Là où la taille moyenne des exploitations est de 10 ha et trois vaches en Tunisie, elle est de 50 ha et 50 vaches par éleveur en France. En termes de subventions, la Tunisie plafonne à 350 MD (env. 160 M€) pour 517 000 exploitants contre 8 Mds € pour un nombre équivalent d'exploitants en France. Il y a d'une part une agriculture performante et de l'autre une agriculture qui ne s'est pas modernisée, caractérisée par un âge moyen

élevé et un faible niveau de qualification des agriculteurs. Libéraliser les échanges en l'état serait désastreux pour les exploitants tunisiens et donc sur le tissu social en milieu rural.

Faut-il donc renoncer à l'accord ?

**O.B.:** L'ALECA peut aussi – et surtout – être vu comme une opportunité historique pour accélérer la mise à niveau du secteur comme préalable à l'ouverture à la concurrence. Au moment de l'Accord d'Association entre la Tunisie et l'UE en 1995, l'agriculture a été largement mise de côté, à raison. Mais, depuis, la mise à niveau n'a jamais été lancée : le secteur ne dégage pas plus de valeur ajoutée et la situation des exploitants n'est pas meilleure qu'à l'époque.

Il faut donc lancer sans attendre les réformes structurelles qui s'imposent, mais cela nécessite des moyens. Nous comptons sur le gouvernement actuel pour lancer les chantiers, mais nous avons été déçus par le manque d'engagement des autorités tunisiennes pour mener les réformes structurelles. À l'UTAP, nous savons déjà quelles sont les mesures à prendre, et nous souhaitons que l'UE puisse nous appuyer, et débloquer des fonds spécifiques à cette fin. Cinq dossiers s'imposent comme des urgences aujourd'hui si l'on souhaite moderniser l'agriculture tunisienne en vue de la rendre plus compétitive: la réforme foncière - point faible de notre agriculture -, la rentabilité, l'accès au crédit d'investissement, la régulation de la distribution et la protection du statut de l'agriculteur.

Comment l'UTICA se positionne-t-elle par rapport au processus ALECA et de quelle manière participez-vous aux négociations en cours ?

**N.E.:** Vingt ans après son entrée en vigueur, une majorité d'opérateurs économiques tunisiens considèrent aujourd'hui que l'accord de libre échange Tunisie-Union Européenne, de la manière dont il a été négocié et grâce aux mesures d'accompagnement qui ont été mises en place, a été plutôt une opportunité pour notre pays. Nous avons assisté à une mise à niveau de notre industrie, lui ayant permis de passer à un palier supérieur de qualité, de conformité aux normes et de compétitivité, et lui ayant ouvert la porte à un marché extérieur important.

Les négociations de l'ALECA suscitent actuellement beaucoup plus d'inquiétudes, de méfiance et de résistance de la part de l'opinion publique et des opérateurs économiques concernés.

Dans ce cadre, l'UTICA :

- anime le débat au sein de ses structures afin de faire émerger les raisons des éventuelles inquiétudes et les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour les éviter ;
- définit dans quelle mesure et dans quelles conditions ces accords pourraient devenir une vraie opportunité pour notre pays et un facteur de croissance et de compétitivité, notamment par la mise à niveau des secteurs et des activités restées jusque-là « à la traîne » pour des raisons diverses ;
- est force de proposition en faisant remonter aux groupes de travail et aux équipes de négociation les idées et avis des opérateurs qui connaissent le mieux les réalités du terrain ;
- participe au débat public en tant qu'acteur économique, apportant une vision pragmatique, réfléchie, constructive et positive, afin que les échanges ne soient pas dominés par les approches idéologiques et populistes.

Compte tenu des forces et faiblesses de l'économie tunisienne, comment les chefs d'entreprises se préparent-ils à cette ouverture accrue du marché ?

**N.E.:** Comme lors de l'accord de libre-échange de 1995, un programme de mise à niveau et des mesures d'accompagnement spécifiques à chaque secteur seront nécessairement mis en œuvre avant toute ouverture du marché.

Les chefs d'entreprise accèderont ainsi à une assistance, un encadrement et des financements qui leur permettront de se préparer à l'ouverture accrue du marché tunisien, mais surtout à l'accès à de nouveaux marchés bien plus vastes. Il est clair que certains opérateurs seront plus aptes à réussir leur mue que d'autres.

Certaines entreprises ne seront-elles pas tentées d'augmenter leur compétitivité en rognant sur conditions de travail et de rémunération au détriment de l'investissement ?

**N.E.:** Rogner sur les conditions de travail et de rémunération est une approche révolue ! Elle est de moins en moins envisageable en Tunisie. L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises passe aujourd'hui nécessairement par l'investissement matériel, la maîtrise des process, ainsi que par la qualité des ressources humaines et leur implication et leur motivation. Travail décent, respect des normes sociales, responsabilité sociétale : ces termes sont désormais présents au quotidien dans les débats et auront de plus en plus leur sens et leur importance dans notre pays.

## INTERVIEW



Nafaa Ennaifer  
Président de la Commission  
des Affaires Économiques à  
l'UTICA

## Contacts

BP 150 - 1053  
Tunis - Tunisie  
Tél. : + 216 71 960 330  
Fax : + 216 71 960 302  
delegation-Tunisia@eeas.europa.eu

## Les links

<http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia>  
nous suivre aussi sur :



Section commerciale : Michaela.DODINI@eeas.europa.eu et  
Saoussen.BEN-ROMDHANE@eeas.europa.eu

